

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

18 mai 2017

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 9
Votants 9

N° 1349 /2017

Objet :

Affectation du résultat

Budget 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

L'affectation du résultat, suite à la décision modificative voté par délibération n° 1348, se fera comme suit :

Le Conseil Municipal,

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 03 avril 2017, le compte administratif 2016, qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 327 135,44€
- un déficit d'investissement d'un montant de : 155 069,37€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de : 68 323.22 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 50 410 €

entraînant un besoin net de financement de 205 479.37 €

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 205 479.37€.
- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de : 258 812.22€

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 02 juin 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170530-1349-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 06/06/2017

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 02 juin 2017